

A l'attention des destinataires de la
procédure de consultation

## Questionnaire pour la consultation en vue de la modification de la loi fiscale valaisanne (LF révision 2023)

La consultation est ouverte du 10 octobre au 16 décembre 2022

A remplir par voie électronique jusqu'au 16 décembre 2022 (adresse: www.vs.ch « consultations / consultations cantonales en cours »)

Nom de l'organisation :	
Contact :	
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Date :	

## Sujet I: Délégation de la perception des impôts communaux au Service cantonal des contributions

<b>Question 1a : Délégation de la perception - en général :</b> Êtes-vous favorable à la possibilité légale de déléguer la perception des impôts communaux au Service cantonal des contributions – en vue de couvrir les frais supplémentaires, une commission devra être mise à la charge des communes ?
oui
Propositions / observations
Question 1b : Etendue de la délégation : Si vous vous prononcez en faveur d'une délégation de la perception des impôts communaux au Service cantonal des contributions, dans quelle étendue?
pour les personnes physiques
pour les personnes morales
pour les personnes physiques et les personnes morales
Propositions / observations
Sujet II: Augmentation des déductions pour les personnes physiques en matière d'impôts cantonaux et communaux :
Question 1: primes d'assurance : Êtes-vous favorable à l'augmentation de la déduction pour les primes d'assurance de 6'000 francs actuellement à 7'200 francs pour les personnes mariées / contribuables avec enfants et de 3'000 francs à 3'600 francs pour les autres contribuables ?
□ oui
non
Propositions / observations

Question 2 : déduction pour les frais de garde des enfants par des tiers : Êtes-vous favorable à l'augmentation de la déduction pour les frais de garde des enfants par des tiers de 3'000 francs actuellement à 10'000 francs par enfant ?
□ oui
Propositions / observations
Question 3 : Personnes nécessiteuses : Êtes-vous favorable à l'augmentation de la déduction pour personnes nécessiteuses, qui passerait de 1'850 francs actuellement à 2'500 francs ?
□ oui
Propositions / observations
Question 4 : Déduction sur le revenu du travail le plus bas qu'obtient l'un des conjoints : Êtesvous favorable à une augmentation de la déduction sur le revenu du travail le plus bas qu'obtient l'un des conjoints de 6'020 francs maximum actuellement à 8'100 francs ?
□ oui
non
Propositions / observations

de 30'000 francs, 2'000 francs jusqu'à un revenu net imposable de 40'000 francs et 1'000 francs jusqu'à un revenu net imposable de 50'000 francs) qui possèdent une fortune imposable inférieure à 100'000 francs? oui oui non 🗌 **Propositions / observations** Question 6 : Indexation des taux d'imposition cantonaux - élimination de la progression à froid: Êtes-vous d'accord avec une réduction des taux d'imposition cantonaux de 3% (adaptation partielle a posteriori des renchérissements antérieurs) pour éliminer la progression à froid ? oui 🗌 non 🗌 Propositions / observations Sujet III : Réduction des impôts cantonaux et communaux sur la fortune Question 7a : Réduction des impôts sur la fortune - en général : Êtes-vous d'accord de réduire les impôts cantonaux et communaux sur la fortune? oui 🗌 non Propositions / observations

**Question 5 : Déduction pour les rentiers AVS vivant seuls :** Êtes-vous favorable à la déduction pour les rentiers AVS vivant seuls dès l'âge de 65 ans (3'000 francs jusqu'à un revenu net imposable

<b>Question 7b : Réduction des impôts sur la fortune – mesures :</b> Si vous vous prononcez en faveur d'une réduction des impôts sur la fortune, laquelle des mesures suivantes soutenez-vous ?
☐ Réduction de 5% des taux d'imposition
☐ Augmentation de la déduction forfaitaire de 60'000 à 90'000 francs pour les personnes mariées / contribuables avec enfants et celle de 30'000 à 45'000 francs pour les autres contribuables
☐ Vous soutenez les deux mesures précitées
Propositions / observations
Autres observations et suggestions
Nous vous remercions d'avoir rempli le questionnaire et de votre participation à la consultation.